

Bernadette Menétrey – PLR

Viviane Huber – PLR

Luca Bonfils – PLR

Jean-Claude Charmey – LCVLI

Christian Grobéty – PLR

Nicolas Savary – PLR

La Tour-de-Peilz, le 30 septembre 2026

Postulat – Quels espaces offrir à nos chiens ?

L'été 2026 a été particulièrement chaud, tant pour les êtres humains que pour nos compagnons à quatre pattes. Ces températures élevées ont également mis à rude épreuve la cohabitation dans les espaces publics et suscité certaines réactions à l'égard des propriétaires de chiens, plusieurs comportements ayant notamment été signalés à l'Association Sécurité Riviera (ASR).

Jusqu'à présent, le bon sens et la tolérance semblaient permettre une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers des espaces publics. Nous avons toutefois constaté qu'un contrôle particulièrement rigoureux a été effectué par les agents de l'ASR durant les matinées, alors que les contrôles en début de soirée semblent avoir été beaucoup moins nombreux. Cette différence de traitement suscite un certain sentiment d'incompréhension et d'amertume chez les propriétaires de chiens.

Par ailleurs, la signalisation actuellement en place offre peu de possibilités aux propriétaires de chiens, en particulier durant la saison estivale. Elle désigne notamment des lieux tels que La Faraz et Les Terreaux comme espaces permettant de laisser les chiens en liberté. Or, ces emplacements ne semblent pas répondre pleinement aux exigences habituellement retenues pour l'aménagement de parcs à chiens ou d'espaces de liberté, qui prévoient notamment une clôture sur les quatre côtés. À ce jour, La Tour-de-Peilz ne dispose pas d'un tel espace répondant à ces critères.

Nous sommes naturellement conscients que la création et l'entretien de telles infrastructures représentent un investissement pour la Commune. Il nous paraît toutefois pertinent de rappeler que celle-ci perçoit chaque année un impôt sur les chiens de CHF 100.– par animal (et CHF 100.00 par le Canton, soit CHF 200.00 au total), comptabilisé sous le compte n° 210.4061.00. À titre indicatif, cette recette s'élevait à CHF 55'200.00 en 2025, CHF 54'600.00 en 2024 et à CHF 53'450.00 en 2023.

Au vu de ce qui précède, et dans le souci de favoriser une cohabitation respectueuse et harmonieuse entre les propriétaires de chiens et l'ensemble des usagers des espaces publics, nous souhaitons savoir si la Municipalité envisage :

1. de créer un ou plusieurs espaces de liberté clôturés sur les quatre côtés, dotés de zones ombragées et de points d'eau, accessibles toute l'année et utilisables également lors des fortes chaleurs ;
2. d'y assurer un entretien adapté de la hauteur de l'herbe, afin de limiter les risques liés à la prolifération des tiques ;
3. d'aménager ou d'autoriser au moins un accès au lac dédié, praticable par tous les chiens, y compris ceux de petite et de moyenne taille, dont la morphologie ne permet pas d'utiliser l'accès existant ;

4. de revoir la signalétique actuelle afin qu'elle corresponde à la réalité des lieux et aux règles effectivement applicables, en particulier à La Faraz et aux Terreaux ;
5. de différencier les règles applicables aux espaces situés au bord du lac selon la saison, en distinguant un régime estival et un régime hivernal, plutôt que d'appliquer une interdiction uniforme toute l'année ;
6. d'instaurer, durant la période estivale du 15 juin au 15 septembre, des plages horaires matinales durant lesquelles la promenade des chiens demeure possible dans les parcs et au bord du lac, avant l'arrivée des baigneurs.

Ces différentes mesures permettraient d'offrir des solutions concrètes aux propriétaires de chiens tout en contribuant à une meilleure utilisation et à une cohabitation plus sereine dans les espaces publics de notre ville.

Enfin, la Municipalité pourrait-elle nous renseigner sur les raisons pour lesquelles l'accès au cimetière est interdit aux chiens, alors que ceux-ci sont autorisés dans la plupart des Villes ?

Au vu de ce qui précède, nous demandons le renvoi de ce postulat à une commission ad hoc.

Bernadette Menétrey

Viviane Huber

Luca Bonfils

Jean-Claude Charmey

Christian Grobéty

Nicolas Savary